



Nos réf. : SP/MH/HA2

VILLE DE MAICHE
25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2023.01 – Assurances - Encaissement remboursement SMACL – Sinistre – Candélabre percuté au 11 rue de Prague

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après avoir pris connaissance du virement bancaire de la SMACL, en date du 23 décembre 2022, d'une valeur de 264 € et correspondant au remboursement du sinistre relatif aux dégâts occasionnés par un choc de véhicule sur un candélabre au 11 rue de Prague,

DECIDE

Article 1 : Le règlement de la SMACL du 23 décembre 2022, d'une valeur de 264 € et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

Article 2 : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 05 janvier 2023

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 09 janvier 2023
Publié sur le site internet le 10 janvier 2023